Les Médias et la COVID-19 en Afrique de l'Ouest
Cas de la Mauritanie

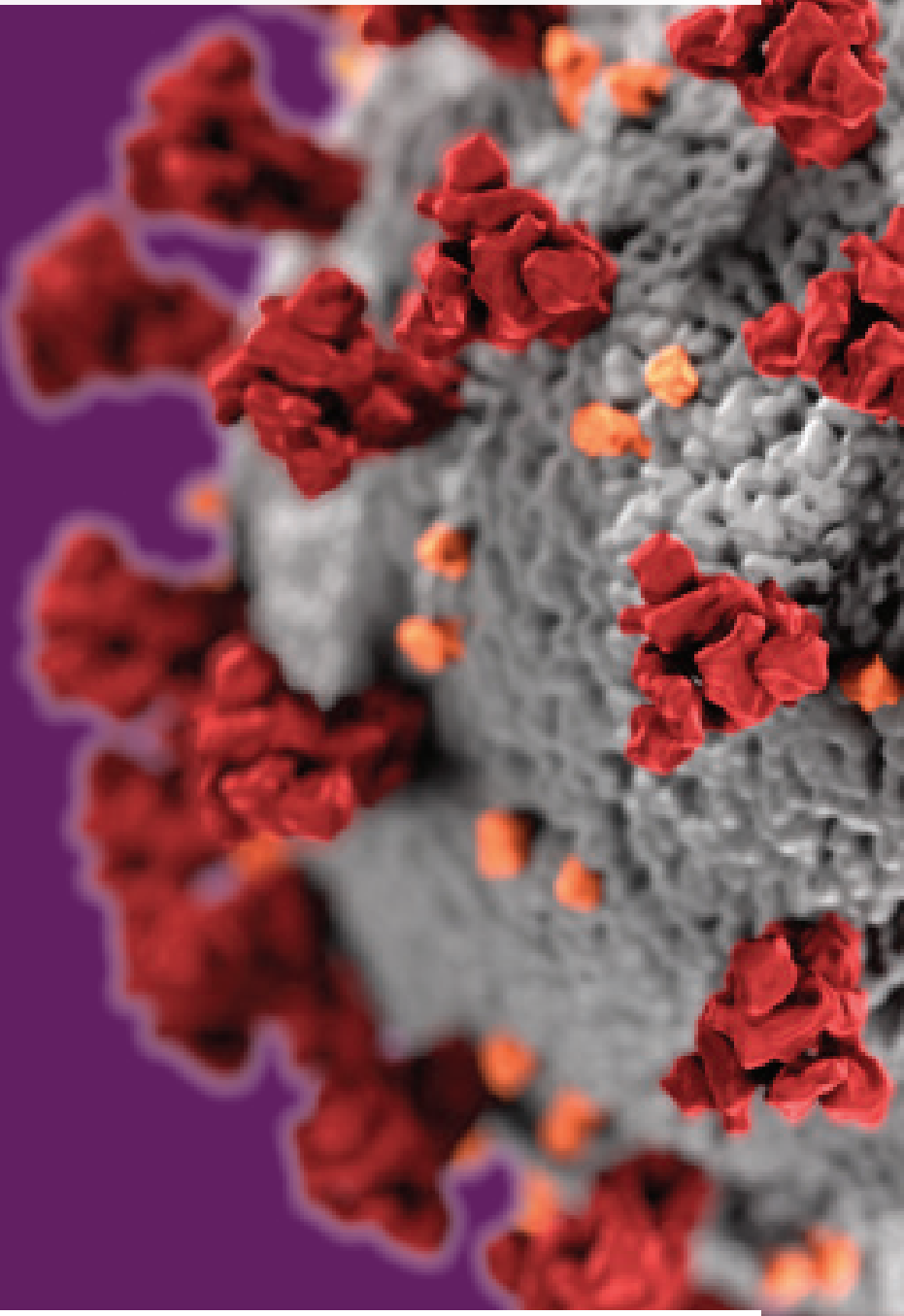

MFWA
Media Foundation for West Africa

en partenariat avec

تجمع الصحافة الموريتانية
R.P.M.

Introduction

Depuis l'apparition de la pandémie de coronavirus en Mauritanie, les médias ont joué un rôle crucial en fournissant des informations utiles sur la maladie, puis en éduquant la population sur les gestes barrières et sur l'évolution des cas dans le pays. Le rôle des médias en cette période de crise n'a jamais été aussi crucial. Cependant, malgré ce rôle essentiel qu'ils jouent, les médias font face en raison de la crise sanitaire à des difficultés qui limitent et menacent leur existence dans l'ère post-COVID-19. Il convient alors d'analyser l'impact de la COVID-19 sur le paysage médiatique de la Mauritanie.

C'est dans ce cadre que la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA), en collaboration avec ses partenaires nationaux, vise à produire des rapports mensuels mettant l'accent sur les défis majeurs émergents dans l'industrie des médias face à la COVID-19.

L'objectif des rapports mensuels est de partager les expériences et leçons retenues, et documenter l'état des médias en cette période de Covid-19 en Afrique de l'Ouest. Ces rapports consistent aussi à fournir des informations empiriques ainsi qu'une meilleure compréhension du contexte locale afin d'informer et de guider les parties prenantes qui pourraient initier des programmes d'appuis à l'endroit des médias au niveau national et régional.

Le 14 mars 2020, les autorités sanitaires Mauritaniennes ont signalé le premier cas confirmé de coronavirus. Très vite les autorités gouvernementales ont mis-en œuvre nombres de mesures restrictives y compris la fermeture des lieux de culte ; l'instauration d'un couvre-feu, la déclaration d'un état d'urgence, etc. L'adoption de ces mesures visait à contenir la propagation de la pandémie. Cependant, leur mise en application a eu des implications sur l'environnement des médias et sur les activités des organes de presse.

Le présent rapport examine la situation des médias en Mauritanie face à la COVID-19 pour le compte du mois d'avril. Le rapport prend en considération les axes majeurs suivants qui ont le potentiel d'influencer la survie et la viabilité des médias, la pratique du journalisme professionnel, ainsi que la liberté d'expression et de la presse dans la région. Ces axes majeurs sont - la disponibilité et l'accessibilité de l'information ; le contexte juridique et politique ; la sécurité des journalistes ; la viabilité économique ; et l'appui aux médias. Le présent rapport est le produit d'une collaboration entre le Regroupement de la Presse Mauritanienne (RPM) et la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA).

Disponibilité et Accessibilité de l'Information

Le gouvernement met à la disposition des médias les informations relatives à la COVID-19 par le biais des points de presse journaliers du Ministère de la Santé à 18 heures. Les autorités procèdent également à des publications des bulletins quotidiens en vue d'informer les citoyens sur les différents développements en relation à la situation de la pandémie dans le pays.

Malgré ces efforts du gouvernement, il s'avère que les hommes de presse font face à de nombreuses difficultés en ce qui concerne l'accès à l'information. En générale, l'accès à l'information est rendu difficile par l'organisation des services de santé et le contexte national né de la COVID-19. Un seul point de presse qui offre aux journalistes l'unique occasion de recueillir des informations est organisé par jour.

Un des principaux défis relève de l'accès à l'information au moment opportun. Généralement, les médias doivent attendre les points de presse avant de confirmer une quelque information. Cette situation limite les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions. Un autre défi porte sur le nombre limité des sources d'informations. Outre le Ministre de la Santé et le Directeur de la Santé publique, aucun fonctionnaire ou membre du personnel soignant n'est autorisé à fournir des informations. Pire, ces fonctionnaires ne répondent pas toujours aux questions des journalistes. Selon Cheikh Tidjane Dia, Directeur de Publication du Journal « Le Rénovateur » : ***« l'information souffre du manque de disponibilité des personnes désignées pour porter celle-ci à la presse : le ministre s'arrête en général à faire le bilan quotidien du COVID -19 et esquive les questions des journalistes ».***

Cette difficulté à laquelle sont confrontée les médias est appuyée par Mohamed Khattat, directeur du site ami.mr qui souligne également que : « la rétention de l'information est devenue la règle courante pour un régime qui cherche à masquer ses insuffisances dans la gestion de la pandémie, d'autant que les personnalités désignées pour se prononcer devant la presse, refusent souvent de répondre aux questions de la presse, circonscrivant leurs interventions, aux seules déclarations portant sur le bilan quotidien de la COVID-19 ».

Les journalistes ne sont également pas en mesure de se rendre dans les centres d'accueils des malades pour recueillir des informations puisqu'ils ne disposent pas de moyens de protection et de sécurité suffisants (masques, gants, produits hydro alcooliques...). Et dans les cas où ils arrivent à s'y rendre, ils font face à une muraille sécuritaire qui les empêche d'y accéder.

Selon Mohamed Khattat, directeur du site ami.mr ***« à plusieurs reprises, des journalistes se sont rendus dans des centres d'accueil des malades mais n'ont pas pu y accéder du fait des barrages dressés par les services de sécurité. Plus, la carte de presse n'est plus un sésame qui ouvre les portes à la presse, au contraire... ».***

Face à la pandémie, les médias en Mauritanie pratique la distanciation sociale et se sont procurés des dispositifs pour le lavage des mains. Nombre de journalistes ont aussi adopté le télétravail afin de désengorger les rédactions et réduire les risques de propagation du virus.

Sur le plan technologique, la vitesse ainsi que la fiabilité du réseau Internet répresentent un des défis majeurs auxquels font face les médias. A cette situation s'ajoute la vétusté du matériel de travail (appareils photos, caméras, enregistreurs) et la faible maitrise des nouvelles technologies.

Contexte Juridique et Politique

Face à la COVID-19, les autorités mauritaniennes ont adopté de nouvelles réglementations interdisant au personnel de la santé de fournir les informations aux journalistes, limitant ce rôle au seul ministre de la Santé. Ces régulations constituent une entrave au travail journalistique surtout dans la quête de l'information.

Mohamed Khattat s'indigne de la situation ***« J'ai été moi-même dans un centre de santé mais je n'ai pu recueillir aucune information du personnel de santé qui dit avoir pour consigne de ne pas s'exprimer devant la presse ».***

Le gouvernement a aussi adopté comme résolution d'engager des poursuites judiciaires contre toutes personnes véhiculant de fausses informations relatives au Coronavirus. Avant le contexte juridique imposé par la crise, nombre d'articles contenus dans l'ordonnance n° 017 – 2006 limitaient la liberté de la presse. Les articles limitant la liberté de la presse dans cette ordonnance sont les articles 21, 32, 35, 36, 39 et 70.

L'article 20 par exemple de l'ordonnance stipule
« La circulation, la distribution ou la mise en vente sur le territoire de la République islamique de Mauritanie de journaux ou écrits périodiques étrangers, quelle que soit la langue dans laquelle ils sont imprimés et quel que soit le lieu de leur impression, peuvent être interdites par arrêté du ministre de l'Intérieur, lorsqu'ils sont susceptibles de porter atteinte à l'islam ou au crédit de l'État, à nuire l'intérêt général, à compromettre l'ordre et la sécurité publics. Lorsqu'elles sont faites sciemment, la mise en vente, la distribution ou la reproduction de journaux ou écrits interdits sont punies d'une amende de 200.000 à 500.000 UM. Il en est de même de la reprise sous un titre différent de la publication d'un journal ou d'un écrit interdit. Toutefois, en ce cas l'amende est portée au double ».

L'article 36 de la même ordonnance stipule également que
« la publication, la diffusion ou la reproduction par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, lorsqu'elle aura troublé la paix publique ou aura été susceptible de la troubler, sera punie d'une peine de prison de trois mois ou d'une amende de 500.000 à 3.000.000 UM. Les mêmes faits seront punis de six mois de prison et de 5.000.000 UM d'amende, lorsque la publication, la diffusion ou la reproduction faite de mauvaise foi est de nature à ébranler la discipline ou le moral des armées ou à entraver l'effort de guerre de la Nation ».

Toutes ces dispositions ici énumérées ainsi que bien d'autres, restreignent considérablement l'espace des libertés dans le pays et portent atteinte aux libertés d'expression et d'opinion garanties par la Constitution et les conventions internationales ratifiées par la Mauritanie.

A ce cadre juridique qui se revendique d'asphyxier la liberté de la presse s'ajoute la question de la censure au sein des médias. Il se trouve que les journalistes (qu'ils soient recrutés ou pigistes) du secteur public ne sont pas libres car ils sont considérés comme des fonctionnaires, payés par l'Etat et soumis à une obligation de discrétion professionnelle et de respect de règles rédactionnelles édictées par leur employeur.

M H. de l'Agence d'Information de Mauritanie (AMI) : ***« Avec l'avènement de la COVID-19 dans le pays, tous les papiers sont systématiquement repris voire réécrits. Cette disposition a été décidée par notre employeur après la décision des pouvoirs publics portant sur le fait que désormais, seul le Directeur de la Santé et son ministre » sont autorisés à se prononcer et donner des informations sur l'état de la pandémie dans le pays ».***

Des consignes ont été également données en interne, dans l'ensemble des médias publics, qu'outre le ministre et le directeur de la Santé, il faut éviter, tant que possible, de prendre en compte les déclarations des autres membres du corps médical.

Selon S.O.D de Radio Mauritanie ***« les enregistrements réalisés auprès du corps médical, dans les centres de santé et même dans le cadre de micros trottoirs sont soumis à la censure avant leur diffusion ».***

La presse privée cependant a été très réceptive des directives des pouvoirs publics qui ont recommandé à la prudence et à la retenue dans la gestion des informations portant sur la pandémie. Elle est restée entièrement libre dans le traitement de ses informations et a redoublé de vigilance face aux fakes news.

Sécurité des Journalistes

Depuis le début de la crise jusqu'à présent, aucune menace contre les journalistes ou hommes de presse n'a été enregistrée. La situation relativement pacifique des journalistes en Mauritanie s'explique d'abord par la peur de représailles. En plus des peines et sanctions prévues dans les articles suscités, il faut souligner que depuis le vote sur les cybers crimes en 2015, l'essentiel des journalistes s'autocensurent quand ils doivent couvrir des sujets tels que la corruption, les militaires et surtout l'Islam.

Viabilité Economique

Les revenus publicitaires, le traitement de l'information, les méthodes de travail, le tirage, ont été fortement impactés par la pandémie du coronavirus. S'ils ne sont pas à l'arrêt, plusieurs médias ont dû réadapter leurs programmes et leurs contenus. La presse écrite qui vivait de ses ventes et de rares insertions publicitaires provenant du secteur privé, a vu ses recettes chuter de près de 90% (la publicité ayant été interrompue avec l'arrêt des activités et les ventes se faisant rares avec le confinement).

La mission de presse est rendue difficile par le contexte d'arrêt d'activités particulièrement difficile que vit le pays qui, du fait de la pandémie, a fini par tout mettre sous coupe réglée si bien que de nombreux médias privés ont fini par être confrontés à des problèmes de trésorerie.

Publicité réduite de 90%

Ces trois derniers mois, sur la cinquantaine de journaux privés, moins d'une vingtaine a pu assurer une régularité de parution, sur les cinq radios privées, une seule, « Radio Mauritanides » continue d'émettre normalement alors que trois télévisions privées sur les cinq existantes,

assurent tant bien que mal leurs programmes, mais procèdent souvent à des rediffusions d'émissions. Pour mobiliser des revenus, les médias ont revu nettement à la baisse le prix des insertions et des messages publicitaires. Cela a permis d'engranger quelques fonds supplémentaires mais ceux-ci demeurent insuffisants face aux charges à surmonter (factures d'eau et d'électricité, location de siège, coût d'internet, salaires, charges diverses...). Faces à ces charges administratives Ali Souleymane de Radio « Mauritanides » souligne ***« la facture d'électricité revenant très chère, nous avons décidé d'émettre pendant une partie de la journée et d'économiser ainsi sur cette facture ».***

En raison du contexte actuel, les journaux comme télévisions et radios sont menacés de mettre la clé sous le paillasson. Jamais les médias privés n'ont autant eu besoin, dans l'urgence, d'appuis soutenus pour se relever et jouer pleinement leur rôle dans le développement du pays.

Abderrrahmane Zouein, directeur du site d'informations et du quotidien arabe « Sevir » souligne ***« du fait de la COVID-19 qui a mis à l'arrêt toutes les activités dans le pays, et qui a amené les gens à rester chez eux, notre quotidien n'est plus écoulé. Finalement, nous avons décidé de la transformer temporairement en Hebdomadaire ».***

Au niveau des radios et télévisions, toutes les émissions qui portent sur la politique, les sports, et dans une moindre mesure, sur l'économie, et qui permettaient d'avoir des contrats publicitaires ont été suspendues, voire supprimées, leurs animateurs, mis en congé.

Le personnel de rédactions a été limité à son strict minimum (trois rédacteurs y compris le directeur de l'institution de presse, et deux techniciens...) alors que ce personnel se comptait par dizaines. Mohamed Ould Sbaï, Directeur de l'Administration et des Finances de Sahel TV s'exprime sur la situation : ***« nous avons été obligés de procéder à des « départs volontaires » en conservant un minimum de personnel, aux fins de pouvoir honorer nos engagements ».*** La presse en ligne a procédé à son niveau à des coupes drastiques dans l'exécution de ses budgets, en réduisant son personnel technique et en mettant en congé, la majeure partie des membres des rédactions.

En ce qui concerne le mode opératoire au sein des médias, des émissions interactives ont été créées. Ces émissions portent exclusivement sur la pandémie et sont animées par des journalistes spécialisés de santé et accompagnés, d'anciens professionnels de la santé, des représentants de la société civile. La COVID- 19 a amené les journalistes à se former sur les réalités du secteur médical et sur les modes de prévention contre les pandémies. Le travail a surtout été orienté vers la sensibilisation des citoyens pour les amener à mieux se prémunir.

En général près de 70% du capital financier de chaque média a été réorienté vers la COVID-19 : investissements dans les déplacements et la sécurité des journalistes, frais de rédaction. Une nette augmentation des productions audiovisuelles a été remarquée, la priorité étant donnée à la sensibilisation des populations.

La majorité des médias ont bouleversé leur ligne éditoriale pour se consacrer à la couverture, l'analyse de la crise consécutive à la pandémie, la sensibilisation autour du virus, et proposer à l'occasion, le journalisme de solution. Il s'est agi pour eux, de créer de nouvelles émissions, portant sur l'information, les conseils et les attitudes à prendre face à la pandémie.

Appui aux Médias

Faces aux difficultés auxquelles sont confrontées les médias, le gouvernement mauritanien a fait recours à des mesures fortes. La première action du gouvernement a été d'avancer la date de versement du Fonds d'aide à la presse normalement prévu pour juin 2020 à décembre 2020.

Le Parlement, sur proposition du gouvernement, a voté une nouvelle loi sur le Fonds d'Appui à la presse, qui revoit le fonds à la hausse, pour un montant de 50 millions d'ouguiyas soit environs 125 000 Euros. Ce qui porte finalement l'aide à la presse à 250 000000 MRO soient environ, 625 000 Euros.

Avec cet appui, les médias devraient pouvoir régler des arriérés de paiements, honorer des charges fixes (factures électricité, Internet, loyer, paiement personnel). Cette aide devrait surtout leur permettre de repartir sur de nouvelles bases après avoir assaini leur situation financière. Brahim Ould Dyah, directeur de Radio Mauritanides FM souligne ***« nous avons dressé une stratégie qui consiste à utiliser les fonds qui nous seront destinés, dans le paiement d'arriérés divers, le respect des engagements pris avec le personnel que nous avons mis en retrait, et le financement de nouvelles grilles de programmes portant sur la COVID-19 ».***

Cheikh Aïdara, directeur du site d'informations « assile.info » souligne également: ***« avec la quote-part qui nous revient de l'aide, nous comptons avant tout régler les arriérés de paiements auprès des sociétés de gestion de l'électricité, de l'eau, d'internet et surtout auprès de nos locataires. Cela devrait permettre de faire baisser la pression sur nous. Nous avons aussi décidé de consacrer une partie de ces fonds au soutien des reportages portant sur la COVID-19 ».***

Le ministère en charge de la communication a également décidé de prendre en charge 85% des frais d'impression des journaux privés « les plus réguliers ».

Le Réseau des Journalistes des Droits de l'Homme a organisé successivement, trois séminaires à l'intention de 90 journalistes à raison de 30 journalistes par session. Il s'agissait d'abord de renforcer les capacités des journalistes sur la communication de crise, notamment la COVID-19 et de les inviter à sensibiliser les populations sur les mesures d'hygiène, dites « mesures barrières » contre la pandémie.

Séminaire organisé pour les journalistes

Conclusion

L'industrie des médias subit de plein fouet l'impact économique infligé par la pandémie de coronavirus en dépit du rôle indispensable qu'elle joue dans la lutte contre la pandémie. Nombre de ces défis sur le plan juridique et financier menacent la survie des médias sur le long terme. Dans le cadre de la réalisation du présent rapport, les défis majeurs auxquelles les médias font face sont entre autres :

01
La présence de plusieurs barrières administratives qui limitent l'accès aux sources d'informations. Cette situation limite le rôle des journalistes dans la quête d'information et enfreint le droit à l'information.

02
La pratique croissante de la censure et de l'autocensure parmi les médias publics.

03
L'adoption de résolution limitant la liberté d'expression et de la presse dans le traitement des informations relatives à la COVID-19.

04
Les difficultés des médias à faire face à l'impact financier infligé par la pandémie dans le pays

Le rôle que joue les médias en cette période de crise sanitaire est essentiel car, ils permettent de sensibiliser, et d'éduquer les populations afin que ces dernières puissent prendre des décisions informées pour se protéger. Le gouvernement doit donc face à ce rôle prendre des actions en vue de faciliter le travail des médias. Il est essentiel que le gouvernement prenne des actions en :

01 *Révisant sont mode de dissémination des informations relatives à la COVID-19 et en décentralisant les sources d'informations ;*

02 *Révisant l'ordonnance de 2006 sur les médias afin d'abroger les décrets et articles limitant la liberté de la presse ;*

03 *Adoptant des mesures pouvant faciliter la liberté professionnelle des journalistes lors du traitement de l'information dans les médias.*